

## J'ai une procédure en néerlandais, que faire ?

Mise à jour : Vendredi 23 août 2024

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale

---

Votre domicile ne détermine pas la compétence du bureau d'aide juridique (BAJ).

**Vous pouvez vous adresser au BAJ que vous voulez.**

Mais ce BAJ ne peut désigner que des avocats du même arrondissement judiciaire.

Vous avez 2 possibilités.

Vous pouvez demander la désignation d'un avocat :

- **au BAJ néerlandophone de l'arrondissement judiciaire le plus proche.** Ce BAJ peut désigner un avocat maîtrisant le néerlandais qui est inscrit dans l'arrondissement judiciaire de ce BAJ.
- **au BAJ de l'arrondissement judiciaire où se déroule votre procédure** (celui du tribunal saisi). L'avantage est que l'avocat connaît le fonctionnement et la sensibilité des juges de cet arrondissement judiciaire, celui où se déroule votre procédure.

Vous pouvez trouver des **informations sur les BAJ néerlandophones** sur le site de l' ["Orde van Vlaams Balies"](#).

**Pour plus d'informations vous pouvez consulter :**

### Les références légales

[Articles 508/1 à 508/23 du Code judiciaire concernant l'aide juridique.](#)

[Articles 664 à 687 du Code judiciaire concernant l'assistance judiciaire.](#)

### Les documents types

[Compendium sur l'aide juridique 2022](#)

